**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**
**DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE**

| | |
|---|---|
| Nombre de conseillers en exercice : **45** | Date de convocation : **05 octobre 2026** |
| Nombre de conseillers présents : **40** | |
| Nombre de suffrages exprimés : **43 dont 3 pouvoirs** | |

**SÉANCE DU 13 OCTOBRE 2026**

L'an deux mille vingt-six, le treize du mois de septembre à dix-huit heures trente, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Artonne (Salle des fêtes).

Présents avec voix délibérante :
Yannick BALLY, Claudine BARNÉRIAS, Denis BEAUVAIS, Gérard BONNEAU, Pascal BOSSARON, Jean-Pierre CESSAC, Sandrine CHANEBOUX-FERRANDON, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Christian CHAVAROUX, Christophe CLEMENTE, Marc CONÇU, Patrice DARPOUX, Claude DENIER, Alain FEYDEL, Patricia FONTAINE, Carmen FUENTES, Fabienne GASTON, David GAYET, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Jean-Marc GOUYET, Stéphane HOUSSIER, Claudine HUGUET, Guillaume LAURENT, Patrick LAURENT, Maud LEVRAT, Bernard MANILLERE, Matéo MOREL, Olivier PARADIS, Rémy PETOTON, Laëtitia POUZADOUX, Claude RAYNAUD, Marie-Pierre ROLLAND-GRENIER, Philippe ROUGERON, Eric ROUSSEAU, Thierry SEGUIN, Frédéric VAUTRELLE, Laurence WANG-WAH, Astrid ZANUTTO

Absents ayant donné un pouvoir :
Stéphane CHABANON a donné pouvoir à Claudine BARNÉRIAS
Luc CHAPUT a donné pouvoir à Olivier PARADIS
Pascale MORIN a donné pouvoir à Astrid ZANUTTO

Absents représentés :
Brigitte BILLEBAUD, David DESPAX

Absents :
Marc CARRIAS, Sandrine COUTURAT

Secrétaire de séance : Laëtitia POUZADOUX

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

Délibération **n°2026_180 : Validation de l'APD de la Maison de la rivière**

***Domaines de compétences par thèmes - Aménagement du territoire***
Rapporteur : Claude RAYNAUD

*Vu la délibération n°2024-15,*

Par sa délibération n°2024-15 du 5 février 2024, le conseil communautaire a validé le projet de création d'une Maison de la Rivière à Maringues incluant un point d'information touristique, un espace muséographique, une salle de réunion et un espace dédié aux cyclotouristes.

Par la suite, le projet a été confié au cabinet d'architecte XEO pour la maitrise d'œuvre. OPHIS Puy de Dôme est mandataire de l'opération.

Afin de poursuivre les travaux, le conseil doit se prononcer sur l'avant-projet définitif présenté en annexe.

Le coût estimatif du projet s'élève à 815 837,96 euros hors taxes.

Après avoir procédé au vote, le conseil, à l'unanimité,

DELIBERE

**Article 1 :**
L'avant projet définitif est approuvé tel que présenté en annexe.

**Article 2 :**
Le président est autorisé à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente décision.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.
Pour extrait certifié conforme
À Aigueperse, le 16 octobre 2026

| | |
|---|---|
| La secrétaire de séance, | Le président, |
| Laëtitia POUZADOUX | Claude RAYNAUD |
| Signé électroniquement | Signé électroniquement |